

**AVIS PUBLIC COLLECTIF**  
**RÔLES TRIENNAUX 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ANNÉES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ par les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères), la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et/ou la greffière soussignés que les rôles triennaux d'évaluation foncière (F) entreront dans l'année deux ou trois (voir ci-après 2 ou 3) de leurs exercices en 2025 et sont disponibles pour consultations aux bureaux des directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères), la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et/ou la greffière pour les municipalités suivantes :

MUNICIPALITÉS	ADRESSES	
VILLE DE SAINTE-MARIE	270, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS	F-2
SAINTE-MARGUERITE	268, RUE SAINT-JACQUES	F-3
SAINTE-HÉNÉDINE	1299, ROUTE SAINTE-THÉRÈSE	F-3
SCOTT	1070, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY	F-3
SAINTE-BERNARD	1499, RUE SAINT-GEORGES	F-3
SAINTE-ISIDORE	128, ROUTE COULOMBE	F-3

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**  
**200-280, boulevard Vachon Nord**  
**Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2**

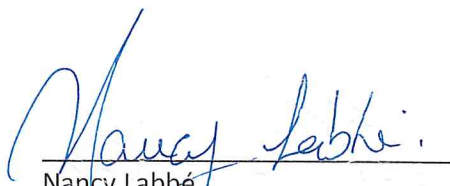
Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-foncieres/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Marie, le 24 septembre 2024.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères), la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et/ou la greffière

Hélène Gagné, Maryline Blais, Yvon Marcoux, Linda Bissonnette, Marie-Ève Parent, Mireille Couture



Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière